



Département de Vaucluse - Arrondissement d'Apt - Canton de Cheval-Blanc
Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026 A 19H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombres de membres en exercice : 18

Présents : Frédéric MASSIP, Philippe STROPPIANA, Michel REY, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Jean-Louis BOQUIS, Annie PATRAS, Christine PERROT, Philippe CORRE, Sylvain LEVEQUE, Maïté BERTRAND, Sylvana MACAIGNE, Marie-Line LLAMAS, Hervé GAYET.

Absents excusés : Aurore STELLA (pouvoir à Christine PERROT), Grégory FREDIN (pouvoir à Jean-François DUBOIS), Richard GIUFFRIDA (pouvoir à Sylvana MACAIGNE).

Absents non excusés : Delphine PILLARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Maïté BERTRAND

Date de convocation : 6 février 2026

Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 10 décembre 2025 en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Il est demandé au conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de ladite séance.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance l'arrêtent.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et mis à disposition du public, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision prise par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

En vertu de l'alinéa 24 : « de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions concernant les opérations d'équipements publics »

DATE	N°	OBJET
23/12/2025	2025-DEC-05	Département 84 -dispositif en faveur du patrimoine - 13 800 € au titre de restauration de la toiture des enfes du cimetière

2026-DEL-01 – Tarifs 2026 des régies municipales

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Les tarifs 2026 reprennent l'ensemble des tarifs 2025. Il est proposé au conseil municipal d'ajouter 2 tarifs supplémentaires pour la salle des fêtes afin de répondre aux éventuelles demandes pour la soirée du nouvel an.

REGIES COMMUNALES

Droits de place

0 à 5 mètres	12 €/j
0 à 5 m (avec électricité)	15 €/j
> à 5m	24 €/j
> à 5m (avec électricité)	27 €/j
Cirques et spectacles (<50 places)	35€ (1/3 jour)
Cirques et spectacles (>50 places)	55€ (1/3 jour)
Terrasse ouverte	20€/m2/j
Terrasse fermée	30/m2/j

Location de salles

Salle polyvalente

résidents commune 1 fois/an/foyer	300 €
au-delà d'une fois	600 €
Extérieurs	600 €
Associations maubecquoises	gratuit
Assemblées et apéritifs résidents (particuliers)	150 €
Assemblées et apéritifs extérieurs (et professionnels)	300 €
Activités associatives (location)	5€/h
Cautions	200 €
	1 000 €

Salle des fêtes

Résidents commune 1 fois/an/foyer (à titre privé)	700 €
Au-delà d'une fois (à titre privé)	1 200 €
Extérieurs	1 200 €
Associations maubecquoises (la 1ère gratuite)	150 €
Assemblées et apéritifs résidents (particuliers)	200 €
Assemblées et apéritifs extérieurs et professionnels à but non lucratif	400 €
Soirée du nouvel an :	
- Organisée par un résident	
- Organisée par un non-résident	1 500 €
	2 000 €
Cautions	200 €
	1 000 €

VOTE : unanimité

2026-DEL-02 – Subvention pour les classes de découvertes de l'école primaire Arthur RIMBAUD

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Tous les deux ans, la commune attribue une subvention de fonctionnement à l'OCCE (association de la coopérative scolaire) de l'école Arthur Rimbaud dans le but de financer les projets de sorties des classes de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 9 000 € au titre de l'année 2026.

VOTE : unanimité

2026-DEL-03 - Indemnités de fonctions du maire et des adjoints

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints pour les communes de moins de 3 500 habitants. Le taux maximal passe de 51,6 % à 55,7% de l'indice maximal pour les maires et de 19,8 % à 21,38% pour les adjoints.

A compter du 13 février 2026 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, est fixé aux taux suivants :

- Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - o Maire = 55,7 % X IB terminal
- Taux en pourcentage de l'indemnité du Maire déterminée conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - o 1er adjoint = 21,38 % X IB terminal
 - o 2° adjoint = 21,38 % X IB terminal
 - o 3° adjoint = 21,38 % X IB terminal
 - o 4° adjoint = 21,38 % X IB terminal

VOTE : unanimité

2026-DEL-04 - Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Cabrières Coustellet

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La commune de Maubec participera aux dépenses de fonctionnement de l'école de Coustellet pour les enfants résidants de la commune de Maubec.

La participation porte sur le montant à la charge réelle de la commune de Cabrières d'Avignon et qui concerne les chapitres budgétaires suivants :

Dépenses :

- 011 Charges générales
- 012 Charges de personnels
- 65 La commune participera uniquement aux financements des voyages scolaires
- 67 Charges spécifiques

Recettes :

- 013 Les sommes perçues par la commune de Cabrières d'Avignon au titre du remboursement des congés de maladie du personnel viendront en déduction du montant total des dépenses de fonctionnement.
- 070 les sommes perçues par la commune de Cabrières d'Avignon au titre des recettes de la cantine (régie)

La participation de la commune de Maubec est calculée chaque année civile :

- Au prorata du nombre d'élèves, résidant à Maubec et inscrits à l'école de Coustellet au 1er septembre de l'année antérieure ;
- En fonction de la charge annuelle des dépenses de fonctionnement visées à l'article 2, soit :

Montant total des dépenses de fonctionnement

$$\frac{\text{Montant total des dépenses de fonctionnement}}{\text{Nombre d'élèves des communes signataires de la convention (Cabrières+Maubec)}} \times \text{nombre d'élèves résidant à Maubec}$$

VOTE : unanimité

2026-DEL-05 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité des Investissements Locaux 2026 - cour d'école

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire expose que le projet de desimperméabilisation et de végétalisation des 2 cours de l'école Arthur RIMBAUD à Maubec, estimé à 296 191,50 € HT incluant les frais d'études.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2026. Le taux de subvention est plafonné à 50% du montant HT de l'opération d'investissement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Source	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DSIL 2026	119 500 €	40,35 %
Agence de l'Eau		117 000 €	39,50 %
Auto-financement			
Fonds propres		59 691,50 €	20,15 %
TOTAL HT		296 191,50 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juillet 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : novembre 2026

VOTE : unanimité

2026-DEL-06 – Avenant à la convention d'organisation 2025/2026 de l'ALSH Cabrières d'Avignon pour les mercredis – Les Francas

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La convention telle que présentée a pour objet de définir les moyens, matériel, financier, logistique et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre et la gestion des temps éducatifs périscolaires des communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Oppède, Maubec et Les Beaumettes.

Cette convention prend fin le 30 juin 2026 et qu'il convient d'intégrer le 1er mercredi de juillet 2026 afin de couvrir toute la période scolaire

Cette convention d'organisation et de financement du Plan « Mercredis » doit faire l'objet d'un avenant afin d'intégrer le 1er mercredi de juillet, en prolongeant ladite convention jusqu'au 1er juillet 2026.

VOTE : unanimité

2026-DEL-07 – Convention fixant les modalités de prise en charge des frais et prestations de service rendus par la commune dans le cadre de la gestion des bâtiments et équipements communautaires

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'interventions des services communaux au sein de ces bâtiments/équipements et de remboursement par LMV de l'ensemble des frais ainsi supportés par la commune pour son compte

Renouvellement de la convention fixant les modalités de prise en charge des frais et prestations de services rendus par la commune au sein des bâtiments communautaires : pour Maubec, la médiathèque.

VOTE : unanimité

2026-DEL-08 – Modification du tableau des effectifs - création d'emploi d'un adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Rapporteur : Frédéric MASSIP

L'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe est pleinement justifié par la montée en charge des missions de l'agent et des besoins de l'administration. Il propose de modifier le tableau des effectif en créant un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2026.

VOTE : unanimité

2026-DEL-09 – Attribution d'une aide financière aux habitants de Maubec pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Dans le cadre d'une politique de développement durable, et afin de privilégier les « modes de déplacements doux », le rapporteur propose de renouveler l'accompagnement des particuliers souhaitant investir dans un Vélo à Assistance Electrique (VAE). Il propose également le versement d'une aide pour l'acquisition de vélos cargos et de vélos classiques.

Cette subvention serait attribuée à l'achat d'un vélo neuf sans excéder 25% du prix d'achat, et plafonnée à 150 euros. Le montant global des subventions sera limité à une enveloppe de 1 500 euros inscrite au budget communal, pour l'exercice 2026.

Les équipements concernés devront obligatoirement être achetés auprès d'un vélociste du territoire de l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

VOTE : unanimité

2026-DEL-10 – Motion du conseil municipal relative au projet d'implantation d'un nouveau point de vente de la Française des Jeux au sein d'une moyenne surface

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Considérant une possibilité d'implantation d'un nouveau point de vente de la Française des Jeux au sein de l'un des commerces de moyenne surface situé sur le territoire communal et périphérique ;

Considérant que le secteur commercial de Coustellet dispose déjà de deux points de vente FDJ, exploités par des commerces de proximité de type tabac-presse, implantés de longue date et participant activement à la vie économique et sociale locale,

Considérant que ces commerces jouent un rôle essentiel dans le maintien des services de proximité, de l'animation des centre-bourg et du lien social,

Considérant qu'une nouvelle implantation au sein d'une moyenne surface présente dans l'environnement commercial de Coustellet serait susceptible d'entraîner une concurrence préjudiciable et déséquilibrée au détriment des petits commerces locaux,

Considérant la volonté constante de la municipalité de soutenir et de préserver le commerce de proximité sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EXPRIME son opposition à tout projet d'implantation d'un nouveau point de vente de la Française des Jeux au sein de de l'un des commerces existant du hameau de Coustellet ;

REAFFIRME son attachement à la préservation du commerce local indépendant et à un développement commercial équilibré du territoire ;

DEMANDE que ces éléments soient pris en compte par les autorités et organismes compétents dans l'examen de ce projet ;

DECIDE de porter cette position à la connaissance des communes voisines et des partenaires institutionnels concernés.

Motion adoptée à l'unanimité en séance du Conseil municipal le 12 février 2026.

Questions écrites : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h50.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 1^{er} juillet 2025 a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance,

Maïté BERTRAND



Le Maire,



Frédéric MASSIP